

# L'intégration des immigrés en Europe à travers les écoles et l'enseignement plurilingue

2004/2267(INI) - 12/07/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Miguel PORTAS (GUE/NGL, PT) sur l'intégration des immigrés en Europe grâce à des écoles et un enseignement plurilingues. Le rapport examine les droits des enfants dans le système scolaire et les devoirs des États membres, ainsi que le rôle de l'Union européenne dans la promotion des bonnes pratiques. Il estime que même lorsque les enfants et/ou les descendants des immigrés maîtrisent la langue du pays d'accueil, il est opportun de permettre à ces enfants qu'ils puissent avoir accès à leur langue maternelle et à la culture de leur pays d'origine, sans exclure un financement public en la matière. Il souligne également qu'il est essentiel de mettre en place, dans les écoles primaires et secondaires, des mesures d'appui pédagogique aux enfants d'immigrés, surtout lorsqu'ils ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil, afin de faciliter leur adaptation et d'éviter qu'ils soient dans une situation désavantageuse par rapport aux autres enfants.

Parmi ses recommandations, la commission invite les États membres à encourager, dans les établissements d'enseignement des différents niveaux, «des mesures garantissant la diversité linguistique ne se limitant pas aux langues européennes les plus courantes, et le choix d'alternatives à la langue officielle».

Les députés européens plaident également pour l'utilisation de différentes méthodes pour encourager l'intégration par le plurilinguisme, comme la méthode d'«apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue» (AICL), et demandent à la Commission un accroissement de l'aide à la formation spécifique à cet égard et pour d'autres méthodes. Dans le cadre des programmes Leonardo da Vinci, Jeunesse et Socrates, ils demandent l'élargissement de l'offre de langues cibles aux langues maternelles des immigrés.

La commission souhaite également la constitution d'un réseau européen d'écoles qui encouragent, sur la base de diverses méthodes, l'intégration par le plurilinguisme et recommande que les dotations budgétaires pour cette initiative et d'autres soient prévues dans le cadre du programme transversal «Apprentissage tout au long de la vie». Enfin, Les députés européens signalent que la diffusion d'œuvres culturelles des pays d'origine des immigrés doit faire l'objet d'une attention particulière.